CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

1028 Préverenges, le 7 décembre 2015

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 3 décembre 2015

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 3 décembre 2015, a décidé :

Préavis 11/15 Budget 2016

D'adopter le budget pour l'année 2016, tel que présenté par la Municipalité avec un déficit de Fr. 1'624'341,00

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les dix jours ouvrables, soit jusqu'au vendredi 18 décembre 2015 inclusivement.

Et enregistré le dépôt du préavis suivant :

12/15 Modification des statuts de l'Association régionale pour l'action sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)

Commission : Mmes F. Berthouzoz et I. Delay, MM C. Meystre, J.-M. Morattel, et N. Tissot

Prochaine séance : le 18 février 2016 à 20 h à l'Aula

Le Président La Secrétaire

Antoine Chappuis Claude de Titta